



**Centre Communal
d'Action Sociale**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du mardi 09 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril à 18h00, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Libourne se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, sur convocation du Président du CCAS, qui leur a été envoyée le 28 mars 2024, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 28 mars 2024				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
1. Philippe BUISSON - Président			X	Sandy CHAUVEAU
Membres élus				
2. Sandy CHAUVEAU - Vice-Présidente	X			
3. Valérie VOGIN		X		
4. Esther SCHREIBER	X			
5. Karine BERRUEL	X			
6. Marie-Noëlle LAVIE	X			
7. Marie-Antoinette DALLAIS		X		
Membres nommés				
8. Monique VILLA - UDAF			X	Maryse ZELI
9. Maryse ZELI - APF	X			
10. Josiane GABARROS - APEI	X			
11. Michèle LACOSTE - LE LIEN	X			
12. Béatrice RATOUIN - PFP	X			
13. Liliane ESCUREDO - Club La Bienvenue	X			
SOUS-TOTAL	9	2	2	
Total présents, représentés ou ayant donné pouvoir :				11

Assistaient à la séance :

M David BARREAU, Directeur du CCAS de Libourne
Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne
Mme Marie-France LAFAGE Responsable Pôle Moyen du CCAS de Libourne
Mme Sylvia BROUSSE, Assistante administrative

2024-04-10 RA : Approbation du compte administratif 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et suivants,

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir – non-participation du Président),

Les membres du Conseil d'administration adoptent les résultats présentés par section et par groupe puis les résultats de clôture du compte administratif 2023 du budget annexe RA (Résidences autonomie) :

Section de fonctionnement

LES DEPENSES			
GROUPE	OBJET	BP + DM 2023	Réalisé 2023
1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	338 981.00	278 535.92
2	Dépenses afférentes au personnel	643 619.00	597 705.82
3	Dépenses afférentes à la structure	218 400.00	177 739.23
TOTAL		1 201 000.00	1 053 980.97

LES RECETTES			
GROUPE	OBJET	BP + DM 2023	réalisé 2023
1	Produits de la tarification	0.00	0.00
2	Autres produits relatifs à l'exploitation	1 126 517.82	1 044 720.56
3	Produits financiers et non encaissables	1 000.00	1 904.90
002	Résultat reporté	73 482.18	/
TOTAL		1 201 000.00	1 046 625.46

Résultat de l'exercice : - 7 355.51 €
 Excédent N-1 : 73 482.18 €
 Résultat de clôture : 66 126.67 €

Section d'investissement

LES DEPENSES			
	Objet	BP + DM 2023	Réalisé 2023
13	Subventions	1 000.00	1 000.00
16	Emprunts et cautionnements	7 001.98	1 550.62
21	Immobilisations corporelles	97 158.02	6 971.67
TOTAL		105 160.00	9 522.29

LES RECETTES			
	Objet	BP + DM 2023	Réalisé 2023
001	Résultat d'investissement reporté	68 918.02	/
16	Emprunts et dettes assimilées	7 001.98	2 024.24
28	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	29 240.00	29 058.32
TOTAL		105 160.00	31 082.56

Résultat de l'exercice : 21 560.27 €

Excédent N-1 : 68 918.02 €

Résultat de clôture : 90 478.29 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 40 188.48 €

Excédent de financement de la section d'investissement : 50 289.81 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Vice-Présidente
Sandy CHAUVEAU



Pour expédition conforme

Pour le Président
Par délégation
Sandy CHAUVEAU
Vice-Présidente du CCAS

